

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/16

L'an deux mille vingt-trois, et le 30 mars, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 23 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Serge BARTHES, Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Coralie CANEVESE-REILLES, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Claude DIDIER, Christophe FREZOU, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique MARQUET, Eric MARTY, Guy MERCADIE, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY, Michel TOUJA

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Patrick BECOURT, Thierry BONCOURRE, Henri-Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Christophe DEMESSANCE, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Louis MARETTE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Nadine ROUGE, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Eric GALAUP procuration à Coralie CANEVESE-REILLES

Secrétaire de séance : Madame Muriel LACHEROY

BUDGET PRIMITIF 2023

Vu la délibération n°D2023/05 du 23 février 2023 par laquelle le Comité syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires ;

Vu la délibération n°D2023/14 du 30 mars 2023 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°D2023/15 du 30 mars 2023 affectant le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 ;

L'assemblée, après s'être fait exposer les conditions de préparation du budget primitif de l'exercice 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean Louis REMY, après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2023 tel qu'annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

| SECTIONS | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-----------------|-----------------|
| EXPLOITATION | 12 373 623,48 € | 12 373 623,48 € |
| INVESTISSEMENT | 8 633 581,33 € | 8 633 581,33 € |
| TOTAL GENERAL | 21 007 204,81 € | 21 007 204,81 € |

Il précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023



ID : 031-200079804-20230330-D2023_16_1-DE

**Le Président,
M. REMY Jean-Louis**

